AGENCE FEDERALE de

CONTROLE NUCLEAIRE

NOTE

numéro :

6-1-TC 10/04 -001

date:

2010-04-06

TC



agence fédérale de contrôle nucléaire

Traducteur :

Auteur(s):

Nombre de pages : 1+2

Nombre d'annexes : Référence interne :

Path name:

Titre:

Rapport de la réunion du WG 5 Thérapie par radionucléides en médecine

nucléaire (29 mars 2010)

Résumé :

La thérapie par radionucléides est une technique multidisciplinaire où les médecins nucléaristes, les radiophysiciens, les radiopharmaciens et les experts en contrôle physique ont chacun leur rôle et où ils doivent prendre leur responsabilité. Il règne un certain flou quant à qui doit être impliqué, quand et pour quel type de thérapie.

Seront également discutées la possibilité d'établir des critères minimum/ critères d'agrément pour les centres pratiquant la thérapie par radionucléides et la nécessité d'uniformiser les directives écrites destinées aux patients.

Rév.DateModificationTraducteurAuteurVérif.Approbation02010-04-06TC

Diffusion interne : Diffusion externe :

Titre :	Rapport du WG 5 Thérapie par radionucléides en médecine nucléaire				
Date :	2010-03-29	Heure (de/à) :	10h à 12h30	Lieu:	Marie Curie I
Président:	MV		Rapporteur:	TC	

F	
Présents:	Roland AMIR, Klaus BACHER, Kristof BAETE, Niki BERGANS, Daniëlle BERUS,
	Pierre BOURGEOIS, Didier CALEMBERT, Carolien CLAEYS, Tom CLARIJS, Ellen DE
	GEEST, Michel DE SPIEGELEER, Léopold DE THIBAULT DE BOESINGHE, Olivier
	DE WINTER, Hilde ENGELS, An FREMOUT, Margareta HAELTERMAN, Noëlle
	HENNEBERT, François JAMAR, Alexandra JANSSENS, Lucas KIEBOOMS, Sabah
	KRIM, Claude MABOGE, Pierre MERLO, Myriam MONSIEURS, Patrick PAULUS,
	Vera PIRLET, Michel SONCK, Lodewijk VAN BLADEL, Marleen VANDECAPELLE,
	Joris VANREGEMORTER, Christiaan WILLE, Petra WILLEMS
Excusés :	Pierre BERGMANN, Leila BOUDAKA, Pascal CARLIER, Yves D'ASSELER, Filip DE
	VOS, Christophe DEROOSE, Didier FRANÇOIS, Jânos FRÜHLING, Karen HAEST,
	Jean-Pol LEONARD, Isabelle MATHIEU, Aldo PERISSINO, Anne-Sophie PIRSON,
	Jan ROLAND, Jacques RUTTEN, Patrick SMEESTERS, Frank VAN ACKER, Martine
	VAN BASSELAERE, Raf VERSCUREN

1. CLARIFICATION ROLE ET RESPONSABILITES

Il est évident que le rôle et les responsabilités des différents acteurs n'est pas claire sur le terrain : Le rôle du radiophysicien doit être précisé (Quelles sont ses responsabilités ? Dans quels types de thérapie doit-il être impliqué ? Quels moyens sont mis à disposition ?). Les radiophysiciens ont clairement affirmé qu'historiquement, ils étaient peu impliqués dans les traitements thérapeutiques ayant recours aux rayonnements ionisants, mais que les applications modernes nécessitent l'assistance d'un radiophysicien : un avis complété ou non par sa présence physique et le calcul d'une dosimétrie spécifique au patient.

Le rôle et la responsabilité du radiopharmacien et du pharmacien d'hôpital est précisé dans la réglementation, mais n'est pas claire ni appliquée sur le terrain.

Plusieurs personnes présentes ont également proposé de définir des critères que doit remplir un centre pour pouvoir appliquer une thérapie par radionucléides. Ceux-ci sont toutefois difficiles à définir dans la mesure où il convient de distinguer les différentes applications thérapeutiques en médecine nucléaire.

Il est décidé d'établir un tableau indiquant pour chaque type de thérapie par radionucléides s'il nécessite l'assistance d'un radiophysicien, l'avis individuel d'un radiophysicien, une dosimétrie spécifique au patient, l'avis du contrôle physique, un radiopharmacien,... Trois volontaires sont désignés pour compléter dans une première phase ce tableau qui servira pour la suite des discussions : François Jamar (pour les médecins-nucléaristes), Klaus Bacher (pour les radiophysiciens) et Ellen De Geest (pour le contrôle physique).

2. UNIFORMISER LES DIRECTIVES RELATIVES AUX PATIENTS

Une autre action possible consiste à uniformiser les directives relatives aux patients. La SBMN et l'AFCN pourraient en prendre l'initiative. On a également insisté pour que toutes les informations diffusées aux patients soient envoyées à l'adresse électronique suivante : marleen.vandecapelle@fanc.fgov.be. Les critères doivent également être appliqués de manière uniforme au niveau national en ce qui concerne la sortie d'hôpital de tous les patients. Un système de wallet card pour le patient pourrait être développé. Celle-ci permettrait d'uniformiser les informations.

3. MOYENS PROPORTIONNELS AUX BESOINS

Les participants ont également souligné que les moyens disponibles doivent être proportionnels aux besoins. Il y a également le problème du remboursement disproportionné d'un traitement radiothérapeutique : le produit en lui-même a en effet plus de poids que le coût du traitement en termes d'infrastructure et d'expertise (radiophysicien, contrôle physique, soins infirmiers, radiopharmacie,...), ce qui n'est pas normal. Outre ce déséquilibre, il semble que la nomenclature ne soit pas adaptée aux traitements thérapeutiques actuels. En outre, le nombre de radiopharmaciens et de radiophysiciens est actuellement relativement restreint.

PROCHAINE REUNION : en fonction de la disponibilité du tableau susmentionné.